

démonstration ont été effectués. De là, l'avion a été amené à Ottawa où une démonstration semblable a été donnée à l'aéroport de Rockcliffe devant une quarantaine de personnes, des fonctionnaires des ministères des Transports et de la Défense, des journalistes et d'autres personnes intéressées à l'aviation. L'avion prouva que sa réputation n'était pas surfaite.

Il était ensuite censé s'envoler vers Terre-Neuve où l'attendaient certains intéressés, mais chemin faisant, des ennuis d'hélice l'obligèrent à un atterrissage forcé où il fut endommagé. Le ministère des Transports fit son enquête régulière, et l'avion fut remis dans un hangar de la Défense nationale. Un mois plus tard, les représentants de la compagnie venus au Canada pour y recueillir les débris constatèrent que l'appareil avait été remis dans un abri contre les bombes où il avait été démoli.

Entre-temps, on avait découpé de deux films de Radio-Canada les parties qui montraient l'avion au décollage, en vol et à l'atterrissage. Il reste seulement la partie que j'ai en ma possession depuis environ un mois et qui montre l'avion au sol, entouré de gens. La section du film où l'on voit l'appareil en vol a été enlevée.

C'est tout ce que j'ai à dire, honorables sénateurs. J'ai donné un préavis d'interpellation afin de savoir qui a autorisé qu'on endommage cet appareil et qu'on coupe les parties des films qui le montrent en vol. Lorsque je m'arrête sur les incidents survenus dans cette affaire et sur toutes les difficultés qu'on a eues pour faire venir cet appareil au Canada, cela me paraît terriblement louche, et je suis porté à penser qu'il y a eu connivence pour saper le projet.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

FRAIS D'EXPLOITATION—TRAINS DE VOYAGEURS ENTRE MONTRÉAL ET HALIFAX—PLAINTÉ RELATIVE À LA RÉPONSE À UNE INTERPELLATION

L'honorable Edgar Fournier: Honorables sénateurs, à l'appel des questions, je relève le commentaire de l'honorable leader du gouvernement sur le préavis à donner pour les interpellations. Nous avons reçu du Canadien National, jeudi dernier, une réponse que je ne peux accepter, mais qu'il me faudra accepter contre mon gré. La réponse qui figure au hansard du 9 avril est loin d'être satisfaisante, et j'aurai l'occasion d'en reparler ce soir si je peux prendre la parole au cours du débat sur les instruments statutaires.

[L'hon. M. Fournier (Madawaska-Restigouche).]

Le chemin de fer a déclaré qu'à cause de la concurrence il ne lui était pas possible de fournir les renseignements demandés. Quelle concurrence? Voilà la question que je voudrais poser au Canadien National car, comme cette compagnie est la seule dont les trains de voyageurs circulent dans la région, il n'y a pas de concurrence.

Ce n'est pas la Commission des transports qui répond à la question, bien qu'on ait précisé que c'est elle qui devait le faire, mais le Canadien National. L'avis d'interpellation a été donné le 3 mars, et la réponse n'est parvenue qu'environ cinq semaines plus tard, le 9 avril. Je ne comprends pas pourquoi il a fallu cinq semaines pour aboutir à une telle réponse, que je ne saurais accepter et qui provoquera certainement d'autres avis d'interpellations.

L'honorable Paul Martin: Honorables sénateurs, tout ce que je puis dire, c'est que la réponse a été donnée en conformité de la loi sur les chemins de fer, qui reconnaît cette situation et a prévu que les indications de coûts concernant les chemins de fer devaient rester confidentielles. Ce refus de communiquer des renseignements à ce sujet se fonde donc sur une décision prise par le Parlement. On considère comme confidentiels les coûts des chemins de fer, vu la concurrence qui existe entre eux.

GROUPÉ INTERPARLEMENTAIRE CANADA-ÉTATS-UNIS

TREIZIÈME RÉUNION ANNUELLE—L'ORDRE EST RÉSERVÉ

A l'ordre du jour:

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Phillips (Rigaud) attirant l'attention du Sénat sur la treizième réunion du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, tenue à Washington, Cape Kennedy, Houston et San Antonio, du 10 au 15 mars 1970.—(L'honorable sénateur Willis).

L'honorable John M. Macdonald: Honorables sénateurs, le sénateur Willis a communiqué avec nous et il est fort douteux qu'il puisse être ici ce soir car il ne se sent pas très bien. Je me demande si nous pourrions remettre ceci à plus tard, quand nous saurons s'il peut venir. Peut-être que le leader du gouvernement permettra à un autre sénateur de prendre sa place.

L'honorable Paul Martin: J'étais au courant de cette situation et il a été prévu que le sénateur Laird prendra la place du sénateur